

N° de dossier :
Date de réception :

Photo d'identité

**Dossier à remettre au PIJ
impérativement 15 jours avant
la date du projet**

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Adresse :
Téléphones : fixe.....Portable.....
Adresse Mail :
Situation (lycéen, étudiant, demandeur d'emploi....) :



DISPOSITIF « PASS'A L'ACTION » 2011

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Soutenir les jeunes dans leurs initiatives. | Aide sollicitée.....Montant accordé..... |
| <input type="checkbox"/> Soutenir les jeunes dans leur perfectionnement sportif ou culturel (stage). | Aide sollicitée.....Montant accordé..... |
| <input type="checkbox"/> Soutenir les jeunes vers un départ autonome. | Aide sollicitée.....Montant accordé..... |
| <input type="checkbox"/> Soutenir les jeunes à la mobilité (permis de conduire). | Aide sollicitée.....Montant accordé..... |
| <input type="checkbox"/> Soutenir les jeunes dans leur formation aux métiers de l'animation. | Aide sollicitée.....Montant accordé..... |

TOTAL 2011 :

Attention : Les aides sont cumulables dans la limite du plafond fixé à 550 € par an et par personne et ce, dans la limite de l'enveloppe financière annuelle disponible

Point d'Information Jeunesse (PIJ)
Maison de l'emploi et des services publics
Parvis Berthelot – 59 510 HEM
☎ 03 20 66 27 88
pij@ville-hem.fr



Les Aides sont financées par :

☛ **La Ville de Hem qui sera votre interlocuteur,**

Avec le soutien de :

La Préfecture du Nord en ce qui concerne le Fonds d'Aide aux métiers de l'Animation

Le Département du Nord pour le fonds d'aide « Soutenir les jeunes vers un départ autonome ».

PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

P
I
E
C
E
S

A

F
O
U
R
N
I
R

☞ Justificatif de domicile,

☞ Votre photo d'identité,

☞ Votre pièce d'identité,

☞ **Votre livret de famille** (pour les mineur(e)s ou les majeur(e)s rattaché(e)s au foyer fiscal de leurs parents), - PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES RENSEIGNEES –

☞ **Votre Quotient familial CAF** (ou celui de vos parents, si vous ne possédez pas le vôtre),

Si vous ne nous autorisez pas à consulter vos revenus sur le site internet CAFPRO (voir cadre ci-dessous), merci de nous fournir votre avis d'imposition 2011 (sur les revenus 2010), avant le 30 septembre 2011,

Ou celui de vos parents ou de votre responsable légal (tuteur) justifiant de votre rattachement au foyer fiscal en tant que majeur(e),

Ou celui de vos parents ou de votre responsable légal (tuteur) si vous êtes mineur(e),

Si nous n'avons pas connaissance de vos revenus (ou ceux de vos parents), l'aide attribuée sera fixée au montant minimum.

Consultation service télématique CAFPRO

Monsieur et Madame

Domiciliés

Autorisent la personne gestionnaire des fonds d'aides « Pass' A l'Action », à consulter nos ressources via le service télématique CAFPRO.

N'autorisent pas la personne gestionnaire des fonds d'aides « Pass' A l'Action », à consulter nos ressources via le service télématique CAFPRO.

ATTENTION !

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE AU PIJ.

**IL EST IMPERATIF DE VOUS PRESENTER AVEC LES DOCUMENTS ORIGINAUX
AINSI QU'AVEC 2 PHOTOCOPIES DE CHAQUE DOCUMENT RECTO VERSO SI NECESSAIRE**

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e) (Nom et Prénom).....
Demeurant à
Autorise mon fils, ma fille (Nom et Prénom).....
A percevoir une aide financière dans le cadre du dispositif « Pass'à l'action » de la part de la Ville de Hem.

Fait à Hem, le
Signature obligatoire des Parents
Précédée de la mention « lu et approuvé »

CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Nom et Prénom).....
Demeurant à
 Autorise l'utilisation des images où je figure, où mon fils, ma fille (Nom et Prénom)..... figure.
 N'autorise pas l'utilisation des images où je figure, où mon fils, ma fille (Nom et Prénom)..... figure.

Cette autorisation est valable pour tous supports, publications écrites ou numériques, et offre la possibilité au photographe de diffuser son travail au public, dans le cadre d'expositions, au sein de concours ou de bourses du talent.

Cette cession de mon droit à l'image est faite pour une durée de 5 années*.

Fait à Hem, le :

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature obligatoire des Parents (pour les mineurs)
Précédée de la mention « lu et approuvé »

*Une autorisation sans durée serait nulle

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- Se présenter en Commission en amont et en aval du projet, avec justificatifs d'inscription, de présence et financiers.
- Signaler tout changement concernant son projet avec son déroulement, à défaut le remboursement de l'aide octroyée pourra être exigée.
- Participer activement à la journée des « Fonds d'Aide », si sollicitation de la part de la ville.
- Mentionner la participation de la ville de Hem, dans l'ensemble des actions de promotion, de communication liées au projet et à sa réalisation.
- S'engager à souscrire toutes assurances éventuellement nécessaires à la réalisation du projet. La ville de Hem ne peut en aucun cas être tenue responsable des conséquences dommageables liées à la réalisation du projet.
- S'engager à utiliser ce fond uniquement pour la réalisation du projet tel qu'il aura été accepté par la Commission. Dans l'impossibilité de réaliser un tel projet, il s'engage à rembourser à la ville le montant de l'aide obtenue.
- Respecter les engagements spécifiques à chaque fond d'aide (bénévolat, motivation,...).

Fait à Hem, le

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature obligatoire des Parents (pour les mineurs)

Précédée de la mention « lu et approuvé »